26e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 39 29 SEPTEMBRE 1904

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'Ami du Clergé paroissial ; *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Mgr DUPANLOUP

(SIXIÈME ARTICLE)

Sommaire. — Mgr Dupanloup évêque. — La mort de sa mère. — Il est proposé pour Orléans ; luttes et acceptation. — Retraite préparatoire à Issy. — Le sacre. — Entrée solennelle dans sa cathédrale. — Premières années d'épiscopat.

I. — Nous n'aurons garde de reléguer dans une ombre méprisée cette noble femme qui fut la mère de l'abbé Dupanloup. Elle expia longuement cette fragilité de jeunesse qu'on lui a tant reprochée, alors que Dieu l'avait oubliée, dans sa miséricorde. Son fils l'aimait avec une sorte de passion, il s'appliquait à mettre quelque douceur dans les amertumes de sa dure vie de servante, et son rêve c'était de vivre avec elle, dans la solitude généreuse d'une cure, ouverte aux amis, aux pauvres surtout, dont elle serait la providence et la consolatrice. Ce rêve se réalisa pendant les huit années passées à la Madeleine, puis plus tard pendant son vicariat de Saint-Roch. Une fois supérieur de Saint-Nicolas, il lui procure un appartement dans le voisinage du sien, et chaque jour il la voit, s'entretient filialement avec elle. Pendant ses voyages il lui écrit les lettres les plus affectueuses, et, au retour, quelle était la joie de l'heureuse mère ! « Tout son cœur éclatait, » dit-il. Mais elle avait presque soixante-dix ans, et les émotions des journées de juin, les absences de l'abbé Dupanloup, la solitude même la brisaient. Elle n'avait vécu que pour lui, et quand elle le voyait tour à tour applaudi ou critiqué, débordant de vie dans ses prédications, se dépensant dans toutes les œuvres, pour toutes les saintes causes, puis soudain écroulé et chancelant, comme si le grand ressort de son existence était prêt à se casser, elle devenait anxieuse et triste. Son fils c'était son image frappante, sa ressemblance exacte, avec son ardeur, sa sensibilité, sa pénétration d'esprit. Il était tout pour elle, et l'on peut dire qu'elle était tout pour lui.

Pendant le mois d'octobre 1848, elle se prit à décliner. « Le mercredi octave de la Toussaint, fête des saintes Reliques, raconte-t-il dans son *Journal intime,* elle fut frappée à mort... Les saints, le ciel l'appelaient... J'aurais pu la perdre cette nuit : Dieu me la garda. Mais le lendemain jeudi, ce fut affreux. J'entrevis mon malheur, j'en fus saisi... Depuis, ce furent de perpétuelles et douloureuses alternatives de bien et de mal, par lesquelles cette pauvre mère se sanctifiait profondément et où Dieu lui préparait le ciel. »

Son confesseur, l'abbé Guesnier, « lui fut très secourable. » Elle reçut « avec une foi extraordinaire dont ma misère fut étonnée, et cependant au fond consolée, les derniers sacrements. » Puis elle se trouva mieux et attendit près de trois mois encore l'appel final de Dieu. Elle avait fait le sacrifice de sa vie et disait à son fils qui ne la quittait guère : « Nous nous reverrons au ciel... Dieu aura soin de toi. » Deux médecins la soignaient, M. Récamier, et M. Guillet qui demeurait dans la même maison. L'abbé Dupanloup lui disait tous les jours la messe dans sa chambre sur un autel privilégié que le Pape lui avait permis de garder chez lui. C'était pour elle la plus grande consolation. Et lui, il multipliait les prières, les neuvaines à sainte Geneviève, à saint François de Sales, un saint du pays, à la Vierge de Saint-Sulpice. Un jour elle voulut se confesser à lui, et elle en éprouva un délicieux contentement. Le 31 janvier elle se trouva plus mal, l'abbé Guesnier la communia : elle s'en remettait pour tout à son Créateur, « elle était toute en Dieu. » L'abbé Dupanloup raconte ainsi quelles émotions se succédèrent dans son âme :

Le jeudi 1er février, j'entendis ma mère qui priait et gémissait. J'accourus... Je cherchai à lui inspirer confiance. Son cœur s'y ouvrit aussitôt, surtout quand je lui rappelai combien Dieu avait été bon pour elle et pour moi... Je la laissai tranquille, priant, pleine de confiance en Dieu. Deux heures après, je me réveillai avec un serrement de cœur affreux. Je fus saisi surtout d'une manière extraordinaire et toute divine de la pensée si vraie, si juste, si pénible, que je n'avais pas été pour elle ce que je devais être, et que mille fois j'avais fait souffrir son cœur : avant mon sacerdoce, par mon indifférence ; depuis, par des duretés de caractère... Je ne veux rien exagérer ; mais certainement je ne rendais

pas à ses grandes qualités tout ce que je lui devais d'hommage. Elle le sentait quelquefois, elle en souffrait bien patiemment, bien chrétiennement, bien humblement. Je fus alors saisi d'une vue claire que la vie de cette pauvre mère avait été un long martyre par le cœur... En ce triste matin du 1er février, je vis bien clairement, bien amèrement tous mes torts passés... Je fus précipité de mon lit par ces poignantes pensées : je courus à elle et je lui demandai pardon de toutes les peines que je lui avais faites. Elle me répondit : « Mais tu ne m'as jamais fait de peine ! » Pauvres mères ! voilà comment elles sont. C'est le chef-d'œuvre et l'image pure de la tendresse et de la bonté de Dieu.

Oh ! combien ces moments m'ont éclairé sur mes devoirs ! Il est évident pour moi que les meilleurs fils ne rendent pas à leur mère, à leurs parents, ce qu'ils leur doivent. On n'en a pas même l'idée. On fait sans cesse souffrir leur cœur, et il faut que cette pauvre mère se résigne et souffre en paix tout cela !...

En la quittant j'allai me confesser à Saint-Sulpice. Je trouvai ce bon M. Mollevaut qui s'habillait pour sa messe. Il quitta tout. Je me confessai avec grande douleur et grande consolation. Ce saint homme, ce tendre et grand cœur me dit les plus belles paroles : « Une bonne mère est le plus grand secours de Dieu qu'on ait sur la terre. — Il faut se souvenir d'une bonne mère jusqu'à la dernière minute de sa vie. »

Je revins plus tranquille. Je lui dis la messe. Elle me demanda de quel saint ; je lui dis : De saint Ignace, martyr.

Je passai la matinée près de son lit, priant douloureusement. Au milieu de mes très amères douleurs, il y eut un sentiment qui domina tous les autres dans mon âme : ce fut le sentiment de la reconnaissance envers la bonté de Dieu dont je repassai les ineffables bienfaits pour ma mère et pour moi depuis le jour de mon baptême jusqu'à ce triste jour de la mort de ma mère. D'une seule vue je voyais : — ma naissance à Noël ; mon baptême le même jour ; l'adoption de sainte Geneviève, le 3 janvier ; — Paris qui devait nous perdre ; — Saint-Sulpice qui nous sauva : M. Borderies, l'ange de Dieu ; — Courcelles et la Roche-Guyon ; — le sacerdoce ; — le catéchisme ; — le Petit Séminaire... Tant de grâces et tant de croix !

Cette pensée, ce sentiment me ravissait au milieu de ce déchirement et de mes larmes. Je ne voyais en tout que la bonté de Dieu. Un tissu incomparable..., des recherches, des délicatesses, des jeux de bonté infinie. Oui, la bonté de Dieu sur ces deux faibles créatures, sur cette jeune femme de vingt ans, sur cet enfant d'un jour, fut inouïe. Ce qui se décida dans le conseil de Dieu à Saint-Félix doit me tenir en adoration et en tendresse d'action de grâces toute ma vie...

Il désirait que sa mère mourût le 2 février, afin qu'après avoir été purifiée pendant quarante années sur la terre, elle fût présentée au Temple éternel par Marie elle-même... Il fut exaucé.

A minuit moins un quart, j'ai commencé auprès d'elle les prières des agonisants... Je ne puis exprimer ce qu'ont été pour moi ces prières. Je sentais à chaque parole qu'elle était vraie, qu'elle s'accomplissait, et que rien de ce que demandaient ces prières n'était refusé...

A minuit et demi, ma mère rendit son dernier soupir, dans la fête, un vendredi jour de tristesse, jour de la mort de Notre-Seigneur.

Rien ne peut rendre la consolation avec laquelle je dis deux fois de suite les Vêpres des morts. Les espérances, les assurances de ces saints cantiques sont toutes divines : mon cœur en était pénétré.

Je me levai enfin : je baisai son front et ses yeux fermés ; puis je m'éloignai quelques moments. La pensée de la bonté de Dieu me dominait toujours...

Puis je vins dire la messe de la fête auprès d'elle... Quand Notre-Seigneur fut présent au moment de la consécration, j'eus une grande confiance. Au *Memento*, mon âme poussa un cri... Dieu alors me donna l'assurance profonde, non seulement de son salut, mais de son bonheur actuel. Cette pensée ne me quitte plus...

Cette page écrite le 8 février sous le coup de la douleur, est, avec sa simplicité et même ses incorrections, merveilleuse de naturel, d'amour filial et de foi. C'est la plainte pénétrante d'un cœur broyé et qui ne cesse de redire : « Ah ! qu'il est dur de perdre sa mère ! » Il voit quelle place elle tenait dans sa vie, combien il l'aimait, et que de choses il aimait à cause d'elle. « Ma mère me manquant, je me sens comme déraciné. Je sens que toutes les racines les plus intimes, les plus profondes de ma vie naturelle sont arrachées, brisées. Je ne tiens plus à rien dans ce monde. » Seules, les pensées religieuses le raniment, la messe des morts qu'il dit pour elle avec une ferveur centuplée par l'amour : « Cette messe, dit-il, c'est le ciel ! » l'Office des morts qu'il récite devant sa dépouille mortelle, et dont tous les mots le touchent, le relèvent, l'inondent de clartés et d'espérances. « Ce cher visage était toujours découvert, doux et grave comme sa vie qui avait été bien sérieuse et adoucie par la bonté de Dieu. » Il la conduit au cimetière, à pied, mais l'amitié fidèle soutient ses pas ; l'abbé Debeauvais, l'abbé Guesnier, l'abbé de Moligny, le P. de Ravignan sont là, M. Mollevaut surtout qui le réconforte de cette belle parole : « Il y a vingt ans que j'ai perdu ma mère : je ne pense qu'à elle. Quand on a perdu ce qu'on devait aimer le plus sur la terre, il n'y a plus que le ciel ! » Et les plaintes, les tristesses, s'achèvent sur un *Te Deum*. Puis les découragements reviennent, nécessairement : « Je suis tombé dans une faiblesse de cœur inexprimable, mande-t-il à la princesse Borghèse. Un pauvre prêtre, seul en ce monde avec sa mère depuis quarante-sept ans et qui la perd, perd tout. Je sens cela plus que je ne devrais, puisque Dieu me reste, et ma mère aussi. »

C'est là qu'on se plaît à admirer l'abbé Dupanloup, et que l'on comprend qu'il ait été un consolateur éminent : il avait aimé, il avait souffert.

II. — Deux mois plus tard, elle aurait vu son fils proposé pour l'épiscopat.

Mgr Fayet, évêque d'Orléans, venait de mourir, emporté par le choléra. Depuis longtemps M. de Falloux désirait que l'abbé Dupanloup fût à la tête d'un diocèse. C'était aussi la pensée de MM. Thiers et Cousin qui, après l'avoir entendu à la Commission d'enseignement, ne cessaient de redire au ministre : « Il faut que cet homme soit évêque ! » A la mort de l'évêque d'Orléans, M. de Falloux estima que l'occasion se présentait et qu'il fallait la saisir. Il n'ignorait point que l'abbé Dupanloup était plutôt réfractaire à cet honneur et à cette charge. Paris était son milieu, il y avait beaucoup travaillé, fait grand bien, s'y était créé de ces relations aimables et solides qui faisaient le charme de sa vie. Il négociait, surveillait, demeu-

rait mêlé au mouvement, à la presse, à la prédication, au ministère, à la politique, aux « affaires générales, » il se croyait à sa vraie place et il s'y plaisait. Plusieurs même — et le P. de Ravignan avait été de ceux-là — prétendaient que personne ne pourrait le remplacer à Paris. M. de Falloux n'en disconvenait point ; mais Orléans, c'était presque Paris, et l'épiscopat lui confèrerait une autorité précieuse pour faire triompher la cause de l'Eglise. « J'ajoutais, dit-il, avec une parfaite sincérité, que le nouvel évêque ne serait point rigoureusement tenu à la résidence ; qu'assurément un évêque devait être nommé avant tout pour son diocèse, mais que quelques évêques aussi devaient être nommés pour l'épiscopat tout entier, et que si c'était là une exception, elle serait pleinement justifiée pour l'abbé Dupanloup [1]. »

1. Il lui dépêcha donc le P. de Ravignan le vendredi saint [2]. Lui-même s'était entremis directement et il avait été repoussé avec perte, il espérait que le célèbre Jésuite aurait plus de succès. Celui-ci savait que l'abbé Dupanloup se rendait invisible depuis quelque temps, il frappa donc à sa porte à cinq heures du matin.

— Mon ami, lui dit-il, quel jour est-ce aujourd'hui ?

— Le vendredi saint. Mais que voulez-vous dire ?

— Le vendredi saint, jour de la croix, n'est-ce pas ? Eh bien ! je vous l'apporte, ou plutôt Dieu vous l'envoie et il faut l'accepter. Il faut être évêque.

— Mon ami, c'est impossible. M. de Falloux le doit bien savoir. C'est une chose décidée, il ne faut plus m'en parler.

Le P. de Ravignan dut sans doute lui conseiller d'employer la méthode des Jésuites qui consiste à écrire, quand il s'agit d'une décision à prendre, les raisons pour et les raisons contre ; puis il revint chez M. de Falloux sans avoir rien pu obtenir.

Le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, revenait de Gaëte ; il passa chez le ministre, qui lui demanda quel serait le candidat de son choix pour l'évêché d'Orléans.

« — Il n'y en a qu'un, répondit-il, c'est l'abbé Dupanloup.

« — Il m'a impitoyablement refusé.

« — Il lui faut envoyer le P. de Ravignan.

« — Je n'y ai pas manqué, mais le P. de Ravignan a échoué comme moi. »

« Le doux et vénérable cardinal Giraud prit alors une physionomie sévère et me dit : « Je viens de voir de près les malheurs de l'Eglise ; m'autorisez-vous à en faire le tableau à l'abbé Dupanloup et à le faire rougir d'un refus qui ne peut pas durer plus longtemps ?

« — Je ne vous y autorise pas, Monseigneur, je vous en supplie [3]. »

Les amis de l'abbé Dupanloup n'étaient point tous de l'avis du ministre : « On trouvera un autre évêque d'Orléans, lui disait M. Mollevaut, mais qui fera à Paris ce que vous y faites ? » Et c'était bien sa pensée. La mission du cardinal Giraud était donc difficile. Une lutte très courtoise mais très vive s'engagea entre le cardinal et le candidat de M. de Falloux, mais celui-ci livra une lutte plus acharnée encore contre lui-même.

Il aligna les raisons *pour :*

1° Cela me donnera, dit-on, plus de poids et d'autorité pour les affaires générales où je suis jeté, soit à l'égard de l'épiscopat, soit à l'égard du gouvernement.

2° Si j'achève mes travaux et que je les publie, cela leur donnera plus d'autorité.

3° Cela fera, dit-on, un bon évêque de plus.

4° Les Sulpiciens, les Pères de la Miséricorde, un beau Petit Séminaire. — Secours réels.

5° Retraite convenable pour la santé et le travail.

6° Orléans assez chrétien.

7° Voisin de Paris.

Puis les raisons *contre :*

1° Rompre encore une fois ma vie, mon ministère..., et plus que jamais.

2° Renoncer au peu de bien que je fais et à celui de l'avenir.

3° Prendre une charge effroyable.

4° Effroyable comme administration.

5° Effroyable comme charge d'âmes surtout... 500 villages indifférents !

6° Je me croirai obligé de faire par moi-même, jusqu'à ce qu'on ait réussi, des missions dans chaque village.

7° Ma vie y sera absolument absorbée.

8° Non seulement je ne m'occuperai pas plus et mieux des affaires générales ; je ne m'en occuperai plus du tout. Je me connais : on n'entendra plus parler de moi, on ne saura pas même où je serai, comme au Petit Séminaire pendant dix ans.

9° J'aime mieux mille fois mourir simple prêtre qu'évêque, même *sans charge d'âmes.*

10° Tous mes travaux sont nécessairement abandonnés et perdus, et par conséquent toute ma vie et ce que j'ai fait. Des livres sont impossibles en cette charge.

Si c'était un devoir : si j'y voyais certainement la volonté, le bon plaisir de Dieu, j'accepterais. Autrement non [1].

Ces lignes furent écrites du 9 au 13 avril 1849. On y peut remarquer sa passion pour s'occuper des « affaires générales », et comment il ne se *connaissait* pas. Plus tard il convint de son erreur, et « bénit Dieu de s'être trompé [2]. »

Le vendredi après Pâques, le cardinal Giraud apportait à M. de Falloux la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

Le mot qui vous a décidé me décide.

Satius est Dei causa servitutem subire, quam, crucis fuga, perfrui libertate.

[1] *L'Evêque d'Orléans,* par M. de Falloux ; *Mémoires,* p. 64.

[2] 9 avril 1849.

[3] *L'Evêque d'Orléans,* par M. de Falloux, *ibid.*

[1] *Journal intime,* p. 75-78.

[2] *Ibid.* Rome, 29 décembre 1850.

C'est donc fini : je vous donne ma triste mais certaine parole : oui.

Malgré la douloureuse influence que vous aurez eue sur la fin de ma vie, vous n'en êtes pas moins très avant dans mon cœur, et vous savez tout ce que Dieu y a mis pour vous de tendresse et de respect.

F. DUPANLOUP.

Il a pris soin de noter aussi ses impressions lorsqu'il se décida, après avoir dit la messe *Eduxit eos in spe*. Il abandonne sa vie à la Providence. Il a « été mis en pièces deux ou trois fois, c'est une nouvelle fois ; » toutefois il « se laisse mener, non seulement par l'obéissance, mais par la docilité. »

Ensuite ces lignes qui révèlent les plus intimes froissements touchant son passé et ses origines :

« Dieu y a mêlé les plus rudes peines d'âme, les plus amers souvenirs de la Madeleine, et aussi du Petit Séminaire.

« Le démon s'en est mêlé. Informations. Les derniers sacrifices d'amour-propre. »

Ces émotions jetées à travers son vaste labeur l'ont fatigué. Il vient en effet de prêcher le Carême à Saint-Sulpice, chaque semaine il a dû assister à quatre ou cinq séances de la Commission d'enseignement, puis c'est le ministère, les confessions, les lettres, surtout la grande décision. Alors il s'en va se reposer quelque temps à Lacombe, ensuite à Annecy et, tout près d'Annecy, à Menthon, le pays de saint Bernard de Menthon, chez des amis récents, M. et Mme de Menthon. Tout le charme dans son pays natal, les souvenirs d'enfance, le lac bleu, les montagnes roses au couchant du soleil, surtout la pensée vivante de saint François de Sales qui plane sur cette douce ville d'Annecy, demeurée simple, pieuse, et en quelque sorte patriarcale, malgré l'invasion des villas modernes.

Le 17 septembre, nous le retrouvons à l'ouverture du Concile provincial de Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, — car les évêques n'ont pas voulu demander au pouvoir civil l'autorisation d'exercer un droit de l'Eglise. — Il s'y dépense pendant les onze jours que durent les travaux de la sainte assemblée, et c'est lui qui est chargé de rédiger la lettre synodale. « Ces pages que nous n'avons pas oubliées, dit Mgr Chapon, gardaient comme le souffle du divin Esprit qui avait plané sur le nouveau cénacle. »

2. Il est préconisé le 29 septembre, à Portici, et le 15 octobre il commence sa retraite préparatoire au sacre à Issy, le berceau de sa vie sacerdotale, sous les arbres mélancoliques que dépouille l'automne, avec, pour prédicateurs graves, éloquents et doux, Fénelon, qui aimait cette maison parce qu'elle était « apostolique », M. Emery, Carrière et les maîtres vénérés dont les tombes modestes rangées autour de la petite chapelle de Lorette parlent le langage éternel de la foi, du zèle, de la résistance aux envahissements de l'erreur, de la sainteté et de la fermeté. Nul endroit n'est plus propice pour méditer, mais aucun lieu du monde ne lui était plus cher ni plus sacré. Il consigne ses résolutions, ses pensées quotidiennes, ses oraisons en des pages qu'on relit toujours avec admiration et jouissance, et qu'il relisait lui-même souvent, la plume à la main comme d'ordinaire, afin d'y signaler de jeunes illusions, bien naturelles, ou d'y ajouter les lumières de son expérience vieillie.

Glanons quelques-unes des considérations élevées qui le caractérisent bien.

Il méditera sur les prières du Pontifical, mais sa première résolution sera de s'adonner à l'étude de l'Ecriture :

15 octobre. — Il faut que je relise surtout 1° le discours de Notre-Seigneur à ses apôtres ; 2° les Epitres à Tite, à Timothée, aux Hébreux, puis aux Thessaloniciens. La vie épiscopale des apôtres, voilà ce qu'il faut étudier ; voilà pendant ces trois semaines, avec le Pontifical, le sujet de mes lectures et de mes méditations... L'Ecriture Sainte, la vie des grands saints, qui est l'Ecriture Sainte en action, voilà désormais ma seule étude, ma seule nourriture.

20 octobre. — Les Saintes Ecritures s'interprètent, s'expliquent par la Tradition : *Traditiones Patrum, Decretales Sanctæ et Apostolicæ Sedis Constitutiones, veneranter suscipere, docere ac servare volo.* (Pontifical).

J'ignore trop ces trésors de la tradition catholique. Il est tard, mais jamais trop tard cependant, pour les étudier, les méditer, m'en nourrir avec respect, avec amour...

Après les moments de ferveur, voici les « tristes journées » : — « Qu'il est difficile de faire quelque chose ici-bas ! L'Ecriture Sainte m'a fortifié, consolé. »

Il s'étudie et se trouve « d'innombrables et fâcheux défauts » :

« Présomption d'esprit, de caractère, d'action... Je crois tout facile, prompt à faire pour moi comme pour les autres... Je me fie trop vite aux gens, aux choses... Je n'aime pas les difficultés, je ne les suppose pas. De là des mécomptes, des tristesses, le découragement. De là encore les exigences impérieuses, les précipitations, les vivacités... » (22 octobre).

Ce qui le rassure, ce sont ses habitudes surnaturelles et la pureté de ses intentions :

« Je dois bénir Dieu de ce que par ma vocation sacerdotale et par l'ordre providentiel de ma vie, depuis longtemps je ne suis guère occupé que de choses surnaturelles et divines. Un prêtre de paroisse, un catéchiste, l'est plus entièrement, plus heureusement que moi cependant...

« Un évêque court grand risque de devenir un administrateur tout humain des choses divines... Plus de prédication, plus de confession : ne plus voir les âmes que de loin !... » (28 octobre).

L'humilité, la patience, ce sont ensuite les vertus qu'il se prêche ; puis l'affabilité, l'amour des pauvres, toutes les qualités recommandées à l'évêque par le Pontifical.

« ... Oh ! comme j'ai à me défier de mes vivacités, de mon humeur, de mes explosions, de l'impatience chagrine que me donnent mes accablements de travail !

« Pour les pauvres, il faudra bien les voir quel-

quefois de près. — L'affabilité prépare tout, décide tant de choses, souvent tout. — Pour un évêque, ferme d'ailleurs, c'est immense. » (2 novembre).

Puis les prières de la consécration épiscopale :

4 novembre. — ... On lit les litanies. Tout y est admirable, tout y prend un sens sublime. On invoque les anges, les prophètes, les patriarches, les apôtres et les évangélistes, les disciples du Seigneur, les innocents, les martyrs, les pontifes, les confesseurs, les docteurs, les anachorètes, les vierges, les veuves.

Quelle famille de grandes âmes dans l'Eglise catholique ! Toutes ces saintes âmes, toutes ces formes diverses et vivantes de la grâce, de la sainteté de Dieu qui ont été la force, l'ornement, la gloire de l'Eglise, qui s'y intéressent encore si ardemment, on les invoque pour la consécration de l'évêque comme pour la chose la plus importante de cette sainte Eglise, on les supplie... Tout le ciel doit se mettre en prières à cette heure solennelle.

Et après les litanies, après la consécration de l'élu, « il ne doit rien rester en lui d'humain que la charité, le zèle, la bénignité, l'humanité du Sauveur. »

3. Sa retraite est interrompue soudain par les événements politiques. Le 7 novembre, le projet de loi sur la liberté d'enseignement est, sur l'initiative de M. Pascal Duprat, renvoyé, à une voix de majorité, devant le Conseil d'Etat, notoirement hostile à la liberté. Mgr Dupanloup quitte Issy et saisit sa plume pour défendre sa loi dans l'*Ami de la Religion*, et pour rédiger un mémoire au pape sur la question qui divisait les catholiques. Puis, le 25 novembre, il reprend sa retraite pour ne plus la quitter :

« J'ai donné au bon Dieu autant que j'ai pu, écrit-il, la preuve que je ne refusais pas le travail.

« J'ai fait mon possible pour l'Eglise : il faut que je me repose et que je fasse enfin quelque chose pour moi, et par là même encore pour l'Eglise dont je vais être plus que jamais le serviteur et l'époux. »

Le 27 novembre, il relit à son oraison toutes les pages qu'il a écrites :

« Ecrire ainsi est pour moi une manière admirable de méditer, de voir clair dans mon âme et dans les choses de Dieu. Il faudra le continuer toujours, *sans me presser*. J'ai le temps, chaque chose l'une après l'autre; ne rien dévorer; me nourrir de tout. »

Les paroles de la consécration épiscopale le retiennent toujours. L'évêque reçoit l'Esprit-Saint « non plus seulement *ad robur*, comme le diacre ; ou *ad remissionem peccatorum*, comme le prêtre ; mais simplement, pleinement, magnifiquement, absolument l'Esprit-Saint, *Spiritum Sanctum*. Quelle puissance ! Ces hommes mortels et pécheurs donnent l'Esprit-Saint ! Quel don ! Un Dieu !

« L'Esprit-Saint descend en lui comme en Marie, comme en Jésus au Jourdain. C'est le grand moment, c'est la consécration !... A ce moment le ciel s'ébranle, et comme au Cénacle, comme au Jourdain, comme à Nazareth, l'Esprit-Saint descend... »

Six ans plus tard, le 9 décembre 1855, après avoir relu ces lignes, il éprouva le besoin d'y ajouter cette belle page révélatrice :

Il est certain que depuis ce temps-là j'ai des lumières que je n'avais pas auparavant. Je n'ai compris les choses que depuis que je suis évêque : l'éducation même, le ministère apostolique surtout, la détresse des âmes, les besoins profonds de l'Eglise. C'est depuis ce temps que j'ai eu quelque goût de vie intérieure, — ce grand goût de sainte Thérese, de Mme Acarie, — quelque attrait pour les visites au Saint-Sacrement. Autrefois mes retraites me pesaient; aujourd'hui c'est mon temps le plus doux. Je dois évidemment tout cela à l'Esprit-Saint.

Il est certain que la fidélité à mes exercices de piété n'est fixe que depuis ce temps. Il y a là une bonté sensible de Dieu. Comme cela s'est senti quelquefois à la cathédrale lorsque j'officiais : à la Pentecôte, à Pâques, à Noël, à l'Assomption, à la Toussaint. C'était l'Esprit-Saint lui-même. *Gaudium in Spiritu Sancto : exultavit spiritus in Deo.*

4. Puis sa retraite se poursuit dans la dévotion à l'Esprit-Saint qui doit le transformer. Ce sera le sujet de ses méditations pendant ses huit derniers jours.

De belles considérations sur ces paroles de la Préface, au Pontifical : *Deus honor omnium dignitatum :* « Toute dignité où Dieu n'est pas, dont Dieu n'est pas l'honneur est fausse, infâme. Hélas ! je redoute la dignité, parce que je redoute l'obligation de me rendre digne ! Il faut se diviniser. La dignité est divine... Il faut, dans mon extérieur, une grave simplicité, quelque chose de digne qui me manque. »

« 2 décembre. — Je suis revenu sur cet admirable chapitre XII aux Hébreux, après ma messe... » Le soir : « C'est l'Esprit-Saint qui devient le grand objet de mes pensées. C'est lui que je dois recevoir et qui doit me transformer en Jésus-Christ et me rendre le Fils bien-aimé du Père, m'imprimer le caractère pontifical, comme il fit de Notre-Seigneur au Jourdain. »

Le 3 décembre, il médite sur ces paroles : *Pontificalem gloriam non jam nobis honor commendat vestium, sed splendor animarum...*

« Voilà ce qui doit être. Autrement ce pontife reste un homme misérable, une espèce de mensonge et d'hypocrisie qui trompe tous les yeux.

« Comme il faut retrancher de ma vie, de mes habitudes, de ma nature, tout ce qui pourrait troubler la paix, nuire à la paix : mes vivacités, mes humeurs, mes aigreurs ! Oh ! comme je demande à l'Esprit de paix de faire de moi un homme pacifique ! »

L'évêque va partout disant : *Pax vobis! Pax huic domui! Pax huic civitati!* Mais pour être l'homme de la paix, il faut qu'il soit :

Un homme d'autorité...

Un homme de zèle et de prière...

Un homme de vérité...

« *Non dicat malum bonum, nec bonum malum.*

« Il n'y a que l'Esprit de Dieu qui dise en de si simples paroles tout ce qu'il y a de plus profond, de plus absolu, de plus grand, de plus décisif... »

Pour prendre ocasion de remercier la bonté de Dieu d'avoir voulu faire de si peu de chose un chrétien, un prêtre, un pontife, il fait un retour sur son passé, avec les mêmes impressions toujours cuisantes :

Toutes mes années ont été gouvernées, éclairées, successivement transformées par cette bonté toujours agissante. Une telle œuvre ne pouvait se faire que par des grâces inouïes... et des croix. Ç'est évident. La croix était inséparable du dessein de Dieu, inséparable d'une telle existence, à purifier, à ennoblir, à élever, à diviniser... Elles n'ont pas manqué.

Mauvaise santé.

Peines de cœur.

Labeur constant.

Déchirement et ruine de la Madeleine et du Petit Séminaire. — Rien ne me fut plus cruel que ces deux renversements !

Enfin la mort de ma mère et les peines de cette dernière année... Travaux de l'*Ami de la Religion*. — Travaux de cette Commission. — Maladie affreuse de ma mère. — Carême à Saint-Sulpice. — Puis un repos. — Contradictions inouïes sur cette loi...

Il semble prendre plaisir à repasser ces amertumes, comme à exagérer ses fautes. Mais comme on sent le travail intérieur qui s'opère en lui durant cette grave, et assidue, et solide retraite! Rien n'est touchant comme ses aveux intimes, à peine voilés, comme son application à se connaître, à se sanctifier, afin d'être un instrument docile entre les mains du Saint-Esprit. Voilà une belle âme et qui veut le bien. Tous les défauts violents qu'il accuse, il ne les détruira pas jusqu'à la racine, ils repousseront même de puissants rejets, mais il les voit, il les surveille, il les combat.

Nous sommes à la veille du sacre, à la fête de l'Immaculée-Conception, il considère le Pontife « comme le grand ouvrier de la Rédemption. »

« Il est sanctificateur et père : *parit;* il est docteur : *docet;* il est pasteur : *regit*.

« Il est une œuvre d'amour et de joie, une œuvre de force et de sagesse... La tristesse ne se dévoue pas. L'amour joyeux se dévoue... »

Très pieuse sa méditation sur les rapports du Pontife avec Marie :

Dieu m'a purifié mille fois depuis mon baptême. Aujourd'hui, dans cette fête de l'Immaculée-Conception et dans la lumière de la pureté de Marie, il me sera — je voulais mettre *très doux*, et je dois, après réflexion, écrire *très amer* — de voir, d'accuser, d'abhorrer de nouveau toutes les indignités de ma vie passée ; et de demander à Dieu le Père, à Dieu le Fils et à leur divin Esprit, la grâce de ne plus jamais, s'il est possible, pécher volontairement. *Fiat! Fiat! Fiat!*

Les péchés de toute sorte semblent éclore si naturellement de cet esprit, de ce cœur, de cette âme, de cette volonté, de ce corps, de tous ces sens, que c'en est effrayant, consternant. Quelle triste nature! *Totus in maligno positus*. Encore une fois, c'est consternant. Si j'avais eu plus tôt cette affreuse impression, je ne sais si j'aurais dit : *Oui*. Et cependant c'est par là que Dieu sauve et m'a sauvé...

Et puis, on se canonise soi-même ! Vraiment tout cela fait horreur...

On s'arrête volontiers à étudier, à regarder, à contempler une âme aussi élevée, aussi surnaturelle qui se montre sans fard, et qui, dans le sentiment profond de son indignité, se prépare à devenir la digne demeure du Saint-Esprit. Rien d'humain, de terrestre, aucune préoccupation matérielle qui ternisse la beauté très pure de cette âme de bonne volonté. Tout cela nous retient et nous charme, parce que nous demeurons assurés que si plus tard il eut des violences et des erreurs, ces violences et ces erreurs n'excluent point la sincérité. Et cela nous suffit pour que cette figure remarquable nous attache.

III. — Il fut sacré le 9 décembre 1849, à Notre-Dame de Paris, par Mgr Sibour, archevêque de Paris, assisté de l'archevêque de Reims et de l'évêque de Versailles. L'immense cathédrale était presque remplie. On avait élevé deux estrades dans les deux transepts, les galeries regorgeaient. Les hommes les plus distingués de France étaient là, Berryer, Montalembert, Molé, Beugnot, de Noailles, unis par la prière et par la plus profonde sympathie à cet élu de l'Eglise. Pour lui, il a noté ses impressions dans cette langue sobre et pénétrante qui lui est propre. Ecoutons-le :

J'étais surtout comme un homme abandonné à Dieu.

Ç'a été là l'état habituel de ma vie et de mon âme en ce grand jour : *sicut ovis : sicut agnus*.

Le nom et la pensée de la sainte Vierge, à la messe, me touchaient.

La prostration. On est heureux de s'anéantir. C'est extrêmement touchant. On entend le ciel et la terre prier.

Le moment où Notre-Seigneur s'est fait le plus sentir, c'est celui de la consécration et de la communion : *Me tecum in unum consummari voluisti!*

Ç'a été un grand bien pour mon âme d'avoir si longuement médité le Pontifical. Tout me nourrissait promptement et profondément.

A la sacristie, grande affection... [1]

Les cérémonies si expressives du Pontifical empruntaient à la vaste basilique, aux assistants de marque et surtout aux qualités de l'élu, une incomparable majesté. On remarqua surtout avec quelle fermeté il prononçait le mot *volo :* « Je veux défendre les droits de l'Eglise! » Plus d'une fois les larmes inondèrent son visage, ce qui produisit sur l'assemblée les impressions les plus émotionnantes. Après le sacre, tous ses amis se pressèrent à la sacristie pour lui offrir leur « grande affection » et recevoir les prémices de ses bénédictions épiscopales.

1. Le P. de Ravignan lui avait écrit le 3 décembre : « Pour être aimé, vous n'aurez qu'à vous montrer, à vous laisser voir tel que vous êtes : ceux-là seuls concevraient des préventions contraires qui ne pourraient ni vous voir ni vous connaître. On vous verra donc facilement... »

Il a hâte de se « laisser voir » de son troupeau qui l'attend, mais il tient à arriver sans apparat à Orléans. Le 10 décembre, il part à dix heures et demie du soir, accompagné seulement de M. Debeauvais et de M. Gaduel qu'il a choisi pour son

[1] *Journal intime*, p. 82-117.

vicaire général. M. l'abbé Dubois, un vieillard de quatre-vingt-six ans, vicaire général et doyen du chapitre, est mourant à l'évêché ; il s'empresse de lui porter les consolations ferventes de la grâce épiscopale qu'il vient de recevoir et qui a gardé tout son parfum. Aussi bien avec quel bonheur le vieux prêtre redit son *Nunc dimittis !*

Avant de fouler le sol de la noble cité d'Orléans, invoquant « un droit consacré par l'usage », il demanda au ministre la grâce de trois prisonniers. L'un d'eux du moins fut élargi. L'on put voir que la sollicitude du nouveau prélat n'oublierait personne, même parmi les plus déshérités et les plus malheureux.

Le 11 décembre, jour de son entrée solennelle, quelle jouissance intime et comme il sait la traduire !

« C'est aujourd'hui que je dois entrer dans la maison de l'épouse... Les cloches m'ont réveillé : *Vox tua dulcis*. J'ai relu mes premières impressions : *Eduxit eos in spe, alleluia. Euntes ergo... Ecce facta sunt omnia nova. Alleluia!* — L'*alleluia* est le seul mot qui saisisse mon âme, comme les choses d'Annecy ! »

A neuf heures du matin, il se dirige vers la cathédrale, escorté d'un clergé nombreux accouru de partout pour le voir, parmi la foule qu'il traverse, protégé par deux haies de soldats. Il est très pâle, abattu, ses yeux se remplissent de larmes, et quand il s'affale au sanctuaire sur son prie-Dieu, un ecclésiastique ne peut s'empêcher de dire, d'un air déçu : « Ah ! c'est là Mgr Dupanloup ! » — « Sous ses magnifiques ornements, raconte un témoin, il avait l'apparence d'une victime parée pour le sacrifice. »

On le fit monter en chaire : « J'ai senti qu'il le fallait, et que le docteur devait apparaître dans l'évêque, ainsi que le pasteur et le père. » Il prit la parole, et l'auditoire frémit d'un doux saisissement en entendant pour la première fois cette voix communicative qui lui parlait d'amour et de vérité.

Les enfants étaient nombreux, il en fut grandement réjoui et ému :

« Les enfants m'ont attiré : je les attirais, écrit-il. Je n'ai jamais si bien senti pourquoi Notre-Seigneur disait : *Sinite parvulos venire ad me*. Ils viennent sans arrière-pensée, ils ont confiance et inspirent confiance. Les séminaristes m'ont fait la même impression. On sauverait le monde, si on se donnait à la jeunesse. Pauvres enfants ! Je n'oublierai jamais tous ces petits visages et ces regards. »

Mais sa plus forte impression la voici : « Je sentais si simplement, si clairement qu'on gère là une personne supérieure, *personam gerere divinam!* que le pauvre homme chargé de cette représentation y succombe !... Tout ce qu'il fait, tout ce qu'on lui fait, suppose que Dieu est en lui et qu'il éprouve des sentiments divins, qu'il a des pensées divines. C'est écrasant... on renonce à y suffire personnellement et on va toujours. »

2. Le voilà donc évêque et évêque d'Orléans. Il en comprend tout l'honneur et toute la responsabilité : « Une église, l'église d'Orléans, c'est l'église des âmes. L'alliance est avec les âmes pour les convertir, les unir à Dieu, par Jésus-Christ formé en elles. Pourquoi travaillé-je avec joie, avec amour à cette cathédrale ? C'est la maison des âmes, la maison nuptiale. C'est là où je les rassemble pour l'œuvre divine. Voilà pourquoi j'aime à la parer, à l'orner, à l'embellir, afin qu'elle plaise au Seigneur son époux et à ses enfants qui sont ceux du Seigneur. Là viennent les âmes, là se fait l'alliance, là se forme Jésus-Christ dans les cœurs. Mais si sa beauté extérieure, ses ornements, ses joyaux, sa parure matérielle m'intéressent, si je m'en occupe avec la joie d'un époux, que ne ferais-je pas pour sa beauté intérieure ? Quel soin à la parole sacrée, au chant sacré, aux cérémonies sacrées, à tout ce qui fait l'œuvre même des âmes et dans les âmes l'œuvre de Jésus-Christ ! »

Telles sont ses préoccupations, il y ajoute son projet de règlement de vie et de résolutions personnelles. Il se lèvera à cinq heures du matin, souvent il sera debout dès les trois heures : c'est un des secrets de sa force et de son énorme labeur. Puis l'oraison, les sujets de méditations, empruntés à l'Ecriture, « la plume à la main. » Ses sujets de lectures spirituelles « seront les vies des grands saints évêques, leurs lettres, leurs œuvres : saint Charles, saint François de Sales, saint Grégoire le Grand, saint Augustin, saint Grégoire VII, Innocent III... — Lire très prochainement le Concile de Trente, et d'abord ce qui regarde les évêques... »

Puis ses résolutions touchant la vie pastorale :

1° Le nom, l'âge, les emplois, les qualités, les défauts, les études, les goûts de chaque ecclésiastique. Impossible de gouverner sans cela. *Vocat eos nominatim...*

2° Il faudrait que chaque curé en sût autant de ses ouailles...

3° Savoir de chaque curé avant la visite : 1° Combien de pâques sur tant d'habitants, hommes et femmes. Combien de communions à Noël et pendant l'année. — 2° Combien meurent sans sacrements. — 3° Combien à la messe les dimanches et les grandes fêtes.

J'assisterai aux offices de la cathédrale tous les dimanches et toutes les fêtes... Je tâcherai d'y attirer les fidèles par la beauté des offices. — La maîtrise, la musique. — Faire de la cathédrale le modèle des paroisses d'Orléans ; faire des paroisses d'Orléans le modèle des paroisses des autres villes, et de proche en proche, de toutes les paroisses du diocèse. — Les modèles, les sources, en formant les jeunes prêtres sous de bons curés dans les vicariats... [1]

Son premier mandement était daté du jour même de son sacre :

« C'est sous les auspices de la Vérité et de la Charité que nous venons à vous, disait-il, c'est donc dans leur langage que nous vous dirons toutes nos religieuses inquiétudes et toutes nos espérances. »

[1] *Journal intime*, p. 120-124.

Il rappelle les angoisses de son acceptation de la charge épiscopale :

« C'était le jour anniversaire de la mort du Seigneur, et la Croix, la sainte Croix, dure, nue, pesante, déchirante, nous apparut seule ; nous ne trouvâmes d'appui qu'en nous penchant sur elle et en nous laissant crucifier. Cette douleur fut grande. Nous sentîmes pour la première fois ce que notre vie entière n'avait pu nous faire comprendre, l'immensité du sacrifice et du courage que demande une dignité si sainte. »

L'autorité et le respect ont disparu, la Foi et la Charité chrétiennes ont cessé d'éclairer et d'échauffer les âmes. « Et cependant il faut espérer ! » Espérer en Dieu et en sa sainte Eglise.

Dieu « à qui seul appartiennent la sagesse universelle et la force invincible, change quand il le faut les temps et les âges ; il rajeunit les siècles passés, les nations vieillies. Il fait les temps nouveaux, les grands siècles, les grandes époques, les grands hommes ; et c'est ici un des plus beaux, des plus étonnants spectacles qu'il puisse donner à la terre, quand dans les puissantes industries de sa Droite, il saisit les chefs des nations ou les princes de l'intelligence humaine et, s'attachant à ces natures d'élites, comme pour les féconder par une création nouvelle, opère souverainement dans leurs âmes des transformations inattendues, et les lance tout à coup, dans les voies de la foi, à la recherche et à l'œuvre du salut des peuples. »

On crut voir dans ces paroles une allusion au mouvement du retour vers l'Eglise esquissé par M. Thiers. Espérances d'un beau jour qui n'eut pas de lendemain.

« Il y a des nations, poursuit-il, — les saintes Ecritures nous le révèlent, — qui ont comme une noblesse providentielle : *Natio grandis*, qui sont destinées à la grandeur, qui ont naturellement quelque chose de fort, de généreux, d'illustre.

« La sainte Eglise romaine a toujours aimé à redire que sa fille aînée, la nation française, était une de ces grandes nations. *Natio grandis*. »

L'Eglise, c'est la grande espérance des peuples.

« Elle est invoquée de toutes parts ! Bon gré, mal gré, tous lui rendent hommage ! Et sauf les nouveaux Barbares qui viendront toutefois à elle à leur tour, et qu'elle baptisera encore au jour des grandes et peut-être prochaines miséricordes du Seigneur, tous les amis, tous les défenseurs de l'ordre public inclinés vers elle par une force mystérieuse, lui demandent de garder incorruptible la loi morale et éternelle, sans laquelle tout sera ruine et mort dans la société humaine ; et naguère nous avons vu tous les représentants de cette généreuse nation se lever avec transport et applaudir l'orateur inspiré qui proclamait que l'Eglise est une mère ! »

C'était une juste glorification de Montalembert et qui réjouit non seulement les Orléanais, mais tous les catholiques.

Il salue ensuite l'Episcopat, si dévoué à Pie IX, et rappelle les évêques qui l'ont aidé, encouragé, béni : Mgr Sibour, Mgr Affre « dont la mort couronne héroïquement les fermes vertus de la vie, » Mgr de Quélen, « de douce et forte mémoire, qui fut le père et l'ami de sa jeunesse sacerdotale. » Puis il parle à son diocèse, aux prêtres, aux religieux, aux parents, aux enfants, à la cité épiscopale, un langage vibrant de bonté et d'enthousiasme. Orléans, « c'est la ville des glorieuses délivrances, le pays des grandes choses de la droite de Dieu, et des merveilleux souvenirs ! »

Si ces pages au point de vue du style n'étaient point inférieures à celles que savait écrire avec tant d'atticisme, de distinction, Mgr Fayet, dont les Orléanais étaient fiers à juste titre, on y trouvait plus de mouvement et de vie, avec ces cris du cœur qui réveillent et touchent. Mais le jour de Noël il parla lui-même dans sa cathédrale, il prononça l'un de ses discours qui avaient obtenu le plus de succès à Paris, sur la Beauté suprême, et conquit aussitôt la réputation, l'autorité et déjà l'admiration.

3. Deux jours après son entrée à Orléans il écrit dans son *Journal intime* cette phrase laconique : « Constitution de mon conseil et de mon administration. » Son but c'est de s'entourer « d'hommes très capables, très dévoués à Dieu et à l'Eglise et toujours prêts au service et au combat. » Il les rencontrera et les mettra à la tête des archidiaconés et des doyennés, comme un général qui pourvoit ses bataillons de bons officiers. MM. Valgalier, neveu de Mgr Fayet, Desnoyers, Gaduel et Pelletier sont ses quatre archidiacres, auxquels il adjoint M. Benech, supérieur du Grand Séminaire, et trois vicaires généraux, MM. Huet, archiprêtre de la cathédrale, Poirée et Dupré. M. Rabotin, un jeune prêtre de mérite, sera secrétaire général de l'évêché. « Chaque chose importante à un homme, écrit-il, mais il faut que cet homme s'en occupe. C'est à moi à faire travailler chacun [1]. » Et il s'en charge.

Il dévore le travail. Après quelques semaines il a visité et il connaît toutes ses communautés religieuses et toutes les paroisses d'Orléans. Le 20 février 1850, il adresse une circulaire à tous les curés afin de leur demander « l'état spirituel et matériel de leur paroisse. » Il prêche tous les dimanches du Carême. Et cependant il écrit : « Ne faire par moi-même que les choses très importantes ; décider toutes choses avec conseil et faire travailler chacun assidûment. Tel est le seul ordre raisonnable. Autrement je m'absorberai et ne ferai rien. Les détails inutiles sont un coupable emploi du temps d'un évêque [2]. » Mais pour lui tout paraît important. Si bien que « la croix arriva. » Le 17 mars, il s'aperçoit qu'il a un œil malade. Le jour de Pâques il veut parler aux enfants du Petit Séminaire, mais « il souffre hor-

[1] *Journal intime*, p. 120.
[2] *Ibid.*, 126.

riblement. » Il court à Paris, les oculistes reconnaissent la cataracte. Force lui est de se reposer. Mgr Dupuch, archevêque d'Alger, le remplace pour ses visites pastorales, et lui, il se retire le 9 mai à La Chapelle.

Son remède, c'est une neuvaine à Notre-Dame de la Salette ; sa distraction, le charme du paysage, les agréments de cette maison, sa grande chambre. « C'était la première fois que j'étais chez moi à la campagne [1]. » Puis il commence la rédaction de son premier volume sur la *Haute Education*.

« Grand travail, mais doux repos. — Je conserverai le souvenir de ces temps, de ce lieu, de ces silences, de ces ombrages, de cette belle lumière, le matin et le soir, de ces inspirations pour mon livre [2]. »

Toutefois il fait quelques apparitions à Orléans : le jour de la Pentecôte « où il officia pour la première fois dans sa cathédrale ; » aux deux retraites ecclésiastiques prêchées à tout le clergé par le P. Petétot, où lui-même se dépense sans compter. « Cela réussit d'abord. *Exultant in luce*. Je ne m'irritai pas et tâchai d'encourager. » Il se plaint ailleurs de « mécomptes » presque continuels. Est-ce pour se consoler, pour oublier au moins, qu'il se replonge dans un « travail extraordinaire dès les trois heures du matin ? Forces poussées à bout... Je ne sais si jamais il y a une volonté de Dieu à travailler avec cette violence... Oh ! que cela est contraire au bien de mon âme, et au bien, à la perfection de ce que je fais ! [3] » Ce qui est sûr, c'est qu'avec son zèle ardent et sa sensibilité exaspérée il souffrit beaucoup cette année-là, dont il parle ainsi :

« Année de grande tristesse et de grandes grâces. Mais l'extrême tristesse des choses me poussa trop à l'irritation contre les hommes. — Je vis tous les maux : je vis aussi les remèdes et pris toutes les grandes résolutions : l'ordre, la vie intérieure, le travail de chacun, la résignation paisible [4]. »

Le 2 décembre il part pour Rome où il reçoit de Pie IX le titre d'assistant au trône pontifical. Il eut un long entretien avec le cardinal Antonelli à qui il dut se plaindre des agissements de certains catholiques. Cela transparaît du moins dans une lettre adressée à un cardinal touchant ses impressions de Rome :

Je me suis cru toujours souverainement indigne d'être évêque, j'ai fait ce que j'ai pu pour ne l'être pas, vous le savez mieux que personne, Monseigneur ; mais depuis que je le suis, je le dois avouer, je sèche de douleur en voyant la sainte Eglise de Jésus-Christ déchirée par l'orgueil de ceux qui la devraient servir humblement, et qui trouvent une satisfaction détestable à jeter des divisions funestes là où la paix devrait être éternelle ; qui la devraient, dis-je, servir dans une soumission filiale et pleine d'amour au successeur de Pierre, et dans le respect pour l'épiscopat dont le vicaire de Jésus-Christ est le chef suprême [5].

[1] *Ibid.*, 129.
[2] *Ibid.*, 132.
[3] *Ibid.*, p. 132.
[4] *Ibid.*, 135.
[5] Mgr Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. II, p. 31.

Les grâces de l'épiscopat ne lui font point oublier les piqûres du grand journaliste catholique.

4. Sa sollicitude n'oublie aucun détail précieux dans la direction de son diocèse, et l'on devine qu'il y va aussitôt organiser l'œuvre des catéchismes et celle des petits séminaires.

A la fin de 1850 il convoque à l'évêché tous les vicaires de Sainte-Croix, les emmène dans son jardin, et tout en se promenant avec eux à grands pas dans les allées, il leur explique comment il entend les catéchismes. Il rappelle les succès de la Madeleine, expose sa méthode, les procédés, les analyses, les fêtes, les récompenses, jusqu'au légendaire claquoir dont il leur montre le maniement. Mieux que cela, il fait venir un de ses anciens élèves, M. l'abbé Nollin, et l'établit provisoirement chef des catéchismes afin d'enseigner aux jeunes prêtres cet art qu'il avait en quelque sorte créé, d'instruire les enfants et de les former à la vie chrétienne. La chapelle de l'Officialité fut le premier théâtre de ces expériences qui devinrent si fécondes.

En même temps, il fonde à Orléans même, dans les dépendances de son évêché, avec la maîtrise de la cathédrale, le Petit Séminaire de Sainte-Croix, sans préjudice du Séminaire de la Chapelle où il fit refleurir les beaux jours du Séminaire de Saint-Nicolas, et, pour les peupler, il crée des bourses, institue des concours, presse les curés de préparer de jeunes enfants pour le Petit Séminaire. Dès 1850 les élèves affluent.

Cela, c'est le travail de longue main, pour l'avenir. Il ne saurait négliger le présent, surtout que l'année 1851 est une année de jubilé. Il fait donner quarante missions par des missionnaires étrangers, autant par des prêtres du diocèse, sans parler des efforts individuels de chaque curé dans sa paroisse. Et comme toujours il donne l'exemple.

Pendant le Carême, il reprend donc ses instructions des dimanches. La veille, il se transporte à la cathédrale, étudie son terrain comme un général qui va livrer bataille, « parcourt la nef, se rend compte des places, se préoccupant surtout du placement des hommes. » Il leur réserve un espace qu'il fait entourer de barrières. Mais chaque dimanche il faut reculer ces barrières au détriment des femmes, qui ne se taisent point. Elles se plaignent, elles écrivent même à l'évêque des lettres comme celle-ci : « Voilà maintenant les impies qui vont à l'église ! Vous le voyez, avec les meilleures intentions, Monseigneur, vous perdez la religion ! [1] » On pense bien qu'il n'en conçoit aucun remords. De tels obstacles, ou plutôt de tels succès, enflamment son éloquence qui se transforme, se dépouille de l'appareil exigé par les chaires de Paris, et par sa simplicité, sa clarté, par l'amour qu'elle respire, va droit au cœur de son auditoire, comme des flèches qui ne blessent que pour guérir. Car sa parole est paternelle, mais ferme ; elle a toutes les audaces du père qui

[1] Mgr Lagrange, t. II, p. 84.

reprend ses fils. Un jour il s'écriera : « Ambroise n'est pas ici ; mais n'y a-t-il pas quelque Augustin se débattant dans ses chaînes ? » Ou encore : « Messieurs, messieurs, soyez sincères : entre vous et Dieu, c'est encore moins une question de vérité qu'une question de vertu ! [1] » Voilà des formes nouvelles, d'une manière plus saisissante, plus dégagée, plus vraie. Il regarde les âmes, il voit leurs faiblesses, il leur parle, il les aime vivement, violemment, il les domine, il les possède. Maintenant c'est un maître, et c'est son amour des âmes qui a fait ce maître, car en lui rien d'étudié ni d'artificiel, tout est spontané, naturel, et parfois comme inspiré.

Pendant ce temps il lit la vie de D. Barthélemy des Martyrs et celle de saint Charles « le grand modèle de l'action et du gouvernement ecclésiastique » ; il se convainc « que la gloire du sacerdoce ne va bien qu'avec les douleurs. » — « Les hommes ne laissent jamais le prêtre sans souffrance. Ils en font toujours plus ou moins une victime... On ne peut échapper à leur haine qu'en ne cherchant pas à les sauver ; mais alors on n'est plus prêtre.

« Plus le prêtre souffre, plus il est victime, mieux il est prêtre, meilleur prêtre. Il ne fait le bien qu'en proportion de ce qu'il souffre. Que tout cela est important à se dire au moins pour se consoler fortement et se soutenir au milieu de ses peines ! Voyez saint Charles. Quel grand pontife ! mais aussi quelle grande victime ! Et saint Paul : *Quotidie morior* [2]. »

Dieu lui réserve un jour une grande jouissance : la visite de Montalembert, le 24 avril. Ensemble ils visitent deux anciennes abbayes : la Cour-Dieu et Saint-Benoît, mutilées et déshonorées par la Révolution plus que par le temps : « Saint-Benoît, écrit-il, une des plus grandes métropoles intellectuelles du moyen âge pendant cinq siècles ! » Et il ajoute ces lignes attristées : « Le prieur, marié dans le pays, comme à la Cour-Dieu, et cinq ou six religieux vivant de 100,000 livres de rente. Voilà ceux qui ont renversé ces saints lieux, ces saintes maisons, qui en ont fait des écuries !... Quand l'Eglise ne réforme pas de tels abus, le siècle, indigné, les renverse et Dieu châtie ainsi des crimes par d'autres crimes [3]. »

Un synode où il promulgue les décrets du Concile de Paris, le Jubilé, sa visite pastorale. Un séjour à la Chapelle pour la rédaction de son second volume sur la *Haute éducation*, en automne, dans la contemplation « des dernières clartés du soleil sur la Loire à travers les arbres à demi dépouillés, sur les feuilles jaunissantes et dorées », la lecture de sainte Thérèse, en octobre un voyage à Paris d'où il revient avec l'espoir joyeux de « vivre comme dans une Thébaïde, » son diocèse qui le comprend, qui se meut dans des voies plus chrétiennes, tout cela l'élève, le mûrit, lui communique une sève nouvelle qu'il ne se connaissait pas et lui permet d'écrire ces lignes où il ne déguise point son contentement :

« En finissant cette année, je dois bien bénir Dieu... Elle a été bonne. Il y a eu bien à faire, mais enfin le bon Dieu m'a aidé... Le seul excès de fatigue a été la visite pastorale : il faudra y prendre garde... Depuis le 15 octobre, un des meilleurs temps de ma vie... *Te Deum laudamus !* [1]

[1] *Ibid.*, 88.
[2] *Journal intime*, 18 mars, p. 135-139.
[3] *Ibid.*, 141.

[1] *Ibid.*, 148 (1851).

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Dans le n° du 30 juin, à la prière d'un abonné, vous élucidez la question des récidivistes. Merci de vos développements psychologiques ; vous rendez un signalé service en attirant l'attention au bon endroit. Mais je me permets trois questions.

1° Sur la fin de l'article, vous concluez que le confesseur doit prononcer son jugement en tenant compte seulement de l'état d'âme *hic et nunc* du pénitent, sans se préoccuper des motifs d'ordre extrinsèque, comme, par exemple, la crainte de voir le pénitent s'éloigner des sacrements si on lui refuse l'absolution, la crainte de le voir communier sacrilègement ou courir de confessionnal en confessionnal, etc., etc. Votre pensée est, je crois, que le confesseur doit faire tout son possible pour arriver à se former un jugement absolu sur l'état d'âme de son pénitent, et que *per se* s'il n'arrive pas à juger le pénitent bien disposé, il doit lui refuser l'absolution. Mais vous ne rejetez pas le *per accidens*, et ne niez pas la doctrine de l'absolution sous condition. A supposer qu'après avoir instruit la cause de la manière que vous avez dit, le confesseur se trouve devant ce point d'interrogation : « Le pénitent est-il disposé ? ne l'est-il pas ? » vous admettez, n'est-il pas vrai, avec Marc *(De Pœnitentia*, n° 1663, quær. 3°), qu'il peut recourir aux motifs visés plus haut pour une absolution sous condition ? Je désirerais des éclaircissements.

2° Maintenant, la crainte même sérieuse et fondée de ne pouvoir, selon ses désirs, faire toutes les investigations nécessaires pour connaître parfaitement l'état d'âme *hic et nunc* du pénitent, sans l'exposer aux mêmes inconvénients que par le refus d'absolution, n'autorise-t-elle pas encore le confesseur à ne pas aller aussi loin qu'il le pourrait, et à donner par conséquent l'absolution sous condition sans avoir déposé son doute sur l'état d'âme du pénitent ? Je vous confierai que, quelquefois, mes confrères et moi agissons ainsi. Devons-nous avoir des scrupules ?

3° M. X..., dans l'article en question, vous fait part de son embarras à propos d'une jeune fille qui va porter ses misères à un confesseur de ville et vient ensuite à lui pour accuser ses peccadilles. M. X... n'est-il pas en droit d'interroger la personne sur le passé et sur la matière qui le préoccupe ? N'est-ce même pas pour lui un devoir, et n'est-il pas obligé de s'assurer que la personne en question a quitté son affection de naguère au péché mortel ?

R. — Ad I. Nous ne nions pas du tout, c'est clair, la doctrine de l'absolution sous condition ; mais nous nions que l'on puisse s'inspirer de con-

sidérations étrangères à l'*état d'âme actuel* du pénitent pour former le jugement qui doit aboutir à ladite absolution conditionnée.

Prenons votre exemple. Voici un pénitent qui ne donne point dans sa confession de probabilités suffisantes pour qu'on puisse l'absoudre, même sous condition. C'est donc que sa contrition ou sa sincérité font pour le confesseur l'objet d'un doute tel qu'il ne se croit pas autorisé à risquer l'absolution conditionnelle, et s'il en restait là de son enquête, le confesseur la refuserait tout net. Mais voici qu'il réfléchit à l'avenir. Il se demande ce que fera le pénitent en présence du refus d'absolution et il se répond que probablement le pénitent se cabrera, désertera les sacrements, etc. Et là-dessus il l'absout sous condition.

Voudriez-vous nous dire comment cette perspective d'avenir dans l'esprit du confesseur, a pu modifier en quoi que ce soit la relation de la matière à la forme du sacrement, en quoi elle a modifié l'état d'âme du pénitent et rendu plus probable la validité de l'absolution, même sous condition, qu'on lui refusait tout à l'heure? Y a-t-il un atome d'attrition ou de sincérité de plus dans cette âme si douteusement disposée, par le fait qu'on aperçoit dans l'avenir la confirmation de ses dispositions très probablement mauvaises de l'heure présente ?

Que signifie le mot *condition* dans l'absolution dite *sous condition?* — Tous les moralistes répondent qu'il signifie implicitement la condition suspensive : « *Si tu es dispositus.* » C'est donc finalement sur ce « *dispositus* » que doit porter tout jugement sacramentel, aussi bien le conditionnel que l'absolu. Tout est là. Or, l'appréciation de ce « *dispositus* » est chose évidemment restreinte à l'état d'âme actuel du pénitent, et aux circonstances ambiantes qui permettent au juge de le présumer. Les perspectives d'avenir ne sont point de ce nombre. Que si vous tenez à leur ménager une place dans la formation de l'opinion du confesseur, avouez qu'elles seraient bien plutôt de nature à être défavorables au pécheur. Comment? Voilà un homme que l'on juge capable de se révolter en sortant du confessionnal, parce que le confesseur ne l'aura pas traité comme il entendait l'être, et c'est *pour cela* qu'on l'absout, si bien même qu'on ne l'absoudrait certainement pas si l'on avait l'assurance qu'il reviendra sous peu, mieux disposé !

On peut dire à cela : « Ce n'est pas la prévision du *mal* futur qui déterminera le jugement indulgent et conditionnel du prêtre, mais la prévision du *bien* qui résultera de ce fait que le pénitent n'abandonnera pas la pratique des sacrements. »

Très bien! C'est ainsi évidemment qu'il faut l'entendre et que nous l'entendons. En d'autres termes, on risque l'absolution sous condition parce que c'est le moindre mal *in casu*. Distinguons, s'il vous plaît. Tout moindre mal quelconque n'est pas à mettre en cause en cette affaire. Deux maux sont en présence : le mal de l'absolution nulle, profanation du sacrement, et le mal ou la série de maux que cette profanation permettrait d'éviter. Voilà le problème posé sous le jour qui convient.

Nous disons, nous, que le plus grand mal étant la profanation, les autres disparaissent devant celui-là ; et nous disons encore que la profanation étant *malum intrinsecum* ne peut en aucune morale servir de moyen pour l'obtention d'une fin bonne. De sorte que s'il y a des avantages à ne point renvoyer le pénitent sans absolution au moins conditionnelle, ces avantages disparaissent devant le mal que serait, de la part du prêtre et du pénitent, la profanation sacrilège du sacrement de pénitence.

Or, cette profanation est inévitable tant que subsistera dans l'esprit du confesseur cette conclusion : « Ce pénitent *hic et nunc* n'est certainement pas capable d'être absous validement, » et nous prétendons que les perspectives d'avenir sont incapables de rien changer à ce jugement, dès là qu'elles sont étrangères aux dispositions et à l'état d'âme actuel du pénitent. Nous savons des confesseurs qui, au fond, ne sont venus à cette pratique de l'absolution sous condition par crainte de l'avenir, que pour ne pas voir diminuer le nombre des gens qui se confessent. C'est tout simplement antithéologique et lamentable !

Précisons un peu. Pas d'équivoque, s. v. p. Le cas proposé et la solution générale que nous y donnons suppose l'intervention de la « perspective d'avenir » comme seul motif déterminant de l'absolution sous condition. Notre argumentation et les termes de la question qui nous est posée sont assez clairs là-dessus.

En pratique, les choses se passent assez rarement ainsi. Le confesseur, avant ou en dehors de toute considération du dehors ou du lendemain, est hésitant, c'est-à-dire que, sur étude subjective des dispositions actuelles du pénitent, il juge que celui-ci, probablement, très probablement même mal disposé, n'est pas cependant, de certitude morale, *indispositus*. Une probabilité subsiste dans le doute, une lueur qui laisse encore apercevoir un *quod justum* de matière nécessaire et suffisante pour la validité de l'absolution sacramentelle. Tous les moralistes enseignent qu'il peut alors, ou bien renvoyer son pénitent jusqu'à plus ample informé et dispositions meilleures, ou bien risquer le sacrement s'il y a raison urgente de le faire, en vertu de l'axiome *Sacramenta propter homines*.

Mais notez bien que l'intervention de la considération étrangère a ici un tout autre caractère que dans le cas précédent. Elle n'entre point dans l'esprit du confesseur comme facteur de son jugement *de dignitate pœnitentis*. Elle y entre comme facteur de son jugement *de opportunitate absolutionis*, ce qui est tout autre chose. C'est une doctrine courante que la considération de maintes circonstances extrinsèques peut servir, non pas à combler la lacune de probabilités intrinsèques

plus ou moins faibles, mais à légitimer leur usage et rendre moralement certain le jugement « *licet,* » sans projeter aucune lumière sur les raisons propres et objectives de cette licéité.

En matière sacramentelle, là surtout où il s'agit soit d'un sacrement *per se* ou *per accidens* indispensable, une probabilité légère, très légère même peut suffire quand il y a un concours de circonstances qui déchargent la conscience du ministre des doutes qu'il aurait respectés en tout autres conjonctures normales. *Sacramenta propter homines.*

C'est dans ce sens-là que certains moralistes, insuffisamment précis, à notre avis, disent que la crainte de voir le pénitent se révolter, est un motif qui peut légitimement porter le prêtre à donner l'absolution au moins sous condition. Comprenez : si le prêtre a déjà par avance un jugement de la validité vraiment possible de l'absolution sous condition ; non, si le prêtre a par avance, sur examen de l'état d'âme actuel du pénitent, la persuasion que l'absolution restera chez lui sans effet.

Tout en sauvegardant les droits de la miséricorde en circonstances raisonnables, nous avons voulu protester énergiquement contre la tendance de certains confesseurs à se contenter, pour tout jugement sacramentel chez un pénitent mal disposé, de la crainte de le voir, en cas de refus, abandonner le confessionnal.

Ad II. Réponse très simple. Le confesseur forme sa conscience à lui *de dignitate pœnitentis* suivant les règles connues qui président à toute formation normale d'une conscience *in dubio* d'après les principes développés au traité des *Actes humains*. Il n'est point tenu de faire plus que la prudence ne demande. Il aurait tort de faire moins. L'enquête dont il s'agit sur l'état d'âme actuel du pénitent est, comme toute enquête, soumise à des restrictions, des épikies, des silences, etc., pour autant que la situation peut le commander.

Nous sommes très heureux de l'occasion que nous offre notre correspondant d'insister un peu sur ce point-là.

Tout d'abord, on oublie trop dans les confessionnaux que le pénitent est seul *accusateur* au tribunal de la pénitence, et donc en principe seul *enquêteur* dans sa propre cause. Subsidiairement le prêtre peut intervenir pour *interroger* ou *instruire* suivant les sages et très discrètes prescriptions que lui tracent là-dessus les moralistes aux deux chapitres *de interrogationibus* et *de monitione ;* et il va de soi que cette intervention peut devenir beaucoup plus large dans tous les cas où le prêtre est à la fois *confesseur* et *directeur* à l'égard du pénitent qui réclame ou accepte de lui l'exercice de ce double ministère.

Nous avons dit « subsidiairement, » *per accidens ;* nous y revenons. L'enquête *ex parte pœnitentis,* c'est l'examen de conscience, et l'on sait que, en principe, le confesseur n'a rien à y voir. Il doit écouter ce qu'on lui dit et juger d'après le dossier qu'on lui propose. L'enquête *ex parte confessarii* consiste à se rendre compte des dispositions internes du pénitent d'après sa narration, son attitude, ses réponses et l'ensemble de toutes les circonstances extrinsèques qui peuvent aider à saisir au moins avec quelque probabilité la note juste de ses dispositions actuelles au double point de vue de l'intégrité (confession) et du repentir de ses fautes (attrition). Armé de l'axiome *Credendum est pœnitenti tam pro se quam contra se loquenti,* le confesseur s'applique à mettre en fuite tous ses doutes sur le point précis de la suffisante disposition. Il n'est point tenu d'arriver à la certitude morale. S'il peut l'avoir, c'est pour le mieux. Mais souvent il devra y renoncer et se contenter, comme dans tout autre acte humain, d'une *solida probabilitas.*

Point n'est besoin dès lors de « tirebouchonner » indéfiniment le pénitent sur les *adjuncta* de sa confession. Qu'il s'en tienne aux grandes lignes, aux présomptions communes réputées suffisantes dans le cours ordinaire de la vie. En somme il n'a que ces deux conclusions à établir : 1° cette personne est de bonne foi dans sa narration, sans intention de profanation sacrilège; 2° cette personne est de bonne foi dans sa manière de manifester le regret qu'elle a de ses péchés. Pour conclure avec une prudente probabilité, le confesseur, qui n'est pas scrupuleux, qui est simplement sage et doué de bon sens avec une dose convenable de respect pour les choses saintes, n'a pas à se mettre en peine de tant de détails, de tant d'accessoires, de tant de précautions qui sentent trop la chasse opiniâtre et maladroite à une certitude qui semble fuir à mesure qu'on la poursuit davantage.

Que si, après enquête menée comme ci-dessus, *modo humano et ordinario*, le confesseur se trouve en présence d'un doute persistant quant à nos deux conclusions, que doit-il résoudre ? Peut-il, pour en sortir, faire appel à ces considérations que nous appelons « étrangères », parce qu'indirectes et incapables de projeter un rayon de lumière sur les dispositions du pénitent ? Telle est bien la question qu'on nous propose.

A noter d'abord l'emploi équivoque du mot « *doute.* » S'agit-il d'un vrai doute au sens logique et précis du mot, c'est-à-dire de cet état d'esprit chez le confesseur, qui lui fait apercevoir tout autant (ou à peu près) de raisons pour que de raisons contre la disposition suffisante du pénitent ? En pareil cas, la réponse est facile. Il faut absoudre. Le mot *doute* fait illusion. En réalité il y a là une probabilité de disposition sur laquelle on peut s'appuyer très légitimement pour donner l'absolution, même sous condition.

Le mot *doute* signifie-t-il au contraire qu'on n'aperçoit même pas cette probabilité minimum qui rendrait encore licite cette œuvre humaine qui est de la part du prêtre l'acte de jeter une forme sur une matière proportionnée ? Ce n'est plus du doute au sens technique du terme ; c'est cependant le doute tel que le langage vulgaire l'entend ordinairement.

Avant de répondre à fond, rappelons que la probabilité est chose fort élastique, caméléonique au premier chef, et que, depuis la certitude jusqu'à l'improbabilité absolue, elle se nuance sur une échelle descendante quasi infinie.

Rappelons aussi, ce que nous disions déjà tout à l'heure, que là où une probabilité devient trop légère pour fonder raisonnablement la licéité d'un acte humain, des considérations réflexes de circonstances urgentes peuvent intervenir, non pas pour suppléer en quoi que ce soit le poids des probabilités intrinsèques absentes, mais pour légitimer quand même l'usage de ces probabilités infimes, qu'il serait interdit d'employer en toute autre circonstance normale.

Rappelons enfin que, pour le sacrement de Pénitence en particulier, vu la difficulté de pénétrer l'âme du pénitent, l'enseignement commun des moralistes, sagement inspiré et autorisé par l'Eglise, permet en cas d'urgence, des probabilités très légères, et même en cas d'extrême urgence, de mort par exemple, des probabilités tellement ténues qu'elles semblent voisiner de bien près avec la pure possibilité logique. Cela dit, revenons à notre correspondant.

Voici le problème : — Un confesseur a des doutes sur les dispositions de son pénitent. Ces doutes, il en pourrait sortir en interrogeant sur certain sujet. Mais il craint les inconvénients de l'interrogation. Il s'en abstient et absout sous condition. Fait-il bien ?

Oui, si, d'après l'ensemble, en dehors du « point d'interrogation », une probabilité légère *de dispositione sufficienti* subsiste avec raison grave proportionnée de risquer l'absolution sous condition. *Non*, dans le cas contraire ; c'est-à-dire, *non*, si le confesseur est à ce point dans le doute total qu'aucune probabilité de disposition ne surnage dans l'appréciation sommaire que lui laisse l'ensemble et les *adjuncta* de la confession, et *non* encore, si en présence d'une *tenuissima probabilitas* aucune raison grave extérieure ne vient motiver l'emploi légitime de l'absolution sous condition.

Oui, disions-nous, dans le premier cas. L'enquête du confesseur aurait *pu* être plus complète ; mais le confesseur ayant jugé qu'elle ne *devait* pas être telle, il est en règle sur ce point-là. Il a fait ce qu'il pouvait et devait faire. Son enquête est ce qu'elle est, mais légititime et suffisante, par hypothèse, *in casu*. Reste à en discuter les conclusions tout comme si le point délicat n'existait pas. Nous rentrons alors dans la règle générale rappelée ci-dessus, à savoir qu'il est permis d'absoudre sous condition avec une probabilité légère *de dispositione pœnitentis*, quand il y a par ailleurs motif urgent suffisant de risquer le sacrement.

Ceci semble évident. Une porte est fermée, on se sert des autres. Un homme est borgne, il se sert d'un œil. Un terrain d'enquête est interdit, on juge d'après le reste.

Quant à nos deux solutions négatives, rien à dire qui les puisse rendre plus claires. Toujours dans l'hypothèse de l'enquête faite comme elle pouvait et devait l'être, vous ne pouvez évidemment pas jeter la formule sacramentelle sur un tas de fumier, si vous avez la certitude morale de la profanation à laquelle on voudrait vous faire coopérer. Que si une lueur de probabilité subsiste en faveur de l'absolution valide, ayez au moins des raisons qui vous autorisent moralement à la risquer en si mauvais endroit.

Au fond, notre correspondant change sans s'en apercevoir le terrain de la question. C'est un problème d'*interrogation* qu'il nous pose et non point seulement un problème de concession ou refus d'absolution. C'est au milieu et non à la fin de la confession qu'est la difficulté.

Doit-on interroger ? Peut-on ne rien dire quand on soupçonne chez son pénitent sur un certain sujet une mauvaise foi, une foi douteuse au moins, qui intéresse les dispositions *quoad absolutionem ?* Il n'est même pas très difficile de deviner le cas scabreux de morale qui est visé tacitement dans l'exposé de la difficulté qu'on nous soumet. Nous répondons d'un mot que c'est là un tout autre ordre d'idées, où nous n'avons pas à entrer pour le moment. La question de l'onanisme, des interrogations et monitions y relatives, a été trop souvent et trop longuement traitée dans nos colonnes pour que nous jugions utile d'y revenir incidemment.

On remarquera cependant que nous avons fait nos réserves en raisonnant d'après l'hypothèse d'un silence légitime. A notre correspondant de voir d'après d'autres principes si l'attitude silencieuse dont il parle est admissible. Pour nous, nous ne pouvions faire autrement que de la supposer telle « par hypothèse aussi. » Dans le cas contraire, il est évident que le confesseur prendrait là un fâcheux moyen de déposer son doute, surtout si l'ensemble des circonstances de la confession aboutissait à une présomption défavorable.

Ad III. Point du tout ! M. X. n'a aucun droit de faire de pareilles interrogations en tant que confesseur. Si la demoiselle en question, outre l'*absolution sacramentelle*, sollicite de lui la *direction* de sa conscience, *per accidens* ce serait autre chose, et au devoir qu'aurait la pénitente de confier ses maladies morales au prêtre correspondrait chez celui-ci le droit de poser les interrogations utiles au diagnostic et au traitement curatif spirituels.

Mais ce n'est pas cela. Cette personne va porter certaines fautes à son confesseur de la ville. Elle en porte certaines autres à son confesseur de la campagne. Pourvu que dans les deux cas elle se confesse avec intégrité et attrition suffisante, pourvu qu'elle fournisse la matière convenable à l'absolution, c'est tout ce à quoi elle est tenue. Et le confesseur n'a rien à lui demander en dehors du dossier précis de la cause qui lui est soumise et

pour laquelle seule on réclame son jugement et sa sentence d'absolution.

Ne confondons jamais *confession sacramentelle* et *direction morale*. Les deux peuvent parfois se trouver réunies transitoirement quand la matière de l'absolution est en même temps par elle-même matière à conseils et exhortations pratiques ; mais il faut toujours tenir pour distinctes et séparées l'absolution des fautes qui sont accusées et la direction morale relative à des fautes dont on ne parle pas.

Q. — Le bienveillant *Ami* désapprouvait dernièrement, et à bon droit, dans la *Jurisprudence* (n° du 17 mai 1904), toute idée de conférence en projections lumineuses par un *laïque* dans l'église.

Personnellement attristé, comme tant d'autres confrères, de l'éloignement des hommes de l'église, j'ai eu recours aux conférences avec projections lumineuses pour les attirer. Et j'ai réussi au delà de toute espérance. La prière commence et termine la séance ; les sujets et les commentaires roulent toujours sur des questions purement religieuses, telles que la création, la vie de Notre-Seigneur, de la très sainte Vierge, de saint Pierre, de saint Paul, l'existence et l'immortalité de l'âme, les commandements de Dieu et de l'Eglise, etc., etc. La revue *Le Fascinateur*, éditée par la Maison de la Bonne Presse, m'a appris que, dans plusieurs églises de Paris, des conférences avec projections lumineuses avaient eu le plus grand succès.

Voudriez-vous faire connaître votre opinion sur les conférences en projections lumineuses données par un *prêtre* dans l'église ?

R. — Il y a deux choses à considérer dans le cas : la question de la *conférence* et celle des *projections lumineuses dans l'église*.

Dès lors que la *conférence* est faite par un *prêtre*, rien ne s'oppose à ce qu'elle soit faite à l'église. En somme, cette conférence est un catéchisme un peu développé fait par une personne ayant qualité pour exposer la doctrine chrétienne, qualité que n'ont pas les laïques, quelque instruits qu'ils soient.

Pour les *projections lumineuses*, sont-elles défendues à l'église ? Cela dépend, croyons-nous, des scènes représentées. Il est des prêtres qui ont recours aux grandes images pour faire comprendre l'enseignement du catéchisme aux enfants, et qui font succéder les tableaux aux tableaux. C'est précisément ce que l'on fait dans les projections. Que le tableau soit une toile de haute valeur, ou une fine gravure, ou encore une image d'Epinal aux couleurs vives et heurtées, ou enfin une projection faite sur un fond blanc, la fin est absolument la même : on a reproduit sous les yeux des personnes présentes une scène religieuse dont le conférencier explique le sens théologique.

Il en serait autrement si l'on représentait des scènes de l'histoire civile ou un peu bouffonnes : ce n'est pas le lieu.

C'est pourquoi nous approuverions ou nous condamnerions, suivant le caractère des représentations.

Toutefois, nous conseillerions de prendre l'avis de l'administration diocésaine, et aussi d'éviter même l'apparence du désordre en séparant les sexes, à cause de l'obscurité nécessitée pour la bonne réussite des projections.

Q. — Je ne suis pas complètement de votre avis exprimé page 475, sur l'excommunication encourue par le liquidateur et les acquéreurs des biens des congrégations *non autorisées* possédés par des sociétés civiles.

R. — Essayons de mieux préciser notre doctrine. Il y a pour nous deux aspects dans la question : le *droit* et le *fait*.

1° *La question de droit :* Une congrégation non autorisée, en France, pouvait-elle avoir recours à la forme légale des sociétés civiles pour posséder, sans enlever à ses propriétés le caractère de biens religieux protégés par l'excommunication du Concile de Trente ? — Nous le pensons, en nous appuyant sur ce principe général, que dès lors que l'Eglise approuve une société, elle lui reconnaît le droit de posséder et ne permet pas à la loi civile de détruire ce caractère de biens ecclésiastiques. Il nous sera permis de garder notre opinion, tant que l'Eglise ne se sera pas prononcée en sens contraire.

2° *La question de fait* se pose ainsi : Toutes les sociétés civiles sont-elles propriétaires véritables des biens qui sont inscrits en leur nom ? — Nous répondons :

a) Les sociétés civiles qui ont été dès le principe propriétaires, le sont encore aujourd'hui. Leurs biens ayant été simplement affermés à des congrégations ne sont jamais entrés dans la catégorie des biens ecclésiastiques, et par conséquent on ne tombe pas sous l'excommunication en les achetant.

b) Les sociétés civiles qui ont, avec les permissions nécessaires, acheté et payé les biens des congrégations sans aucune restriction ni espoir de retour, sont encore véritables propriétaires.

c) Pour les autres sociétés, celles dont nous avons parlé en traitant la question de droit, s'il y en a, leurs biens appartiendraient en réalité à la congrégation.

C'est pourquoi nous croyons qu'un catholique, avant d'acheter des biens saisis sur les sociétés civiles, doit s'enquérir de leur nature pour savoir s'ils ne sont pas regardés par les anciens propriétaires comme leur appartenant en propre.

Q. — Encourent l'excommunication tous les usurpateurs des biens ecclésiastiques. Tous ceux qui, par conséquent, acquerront les biens des communautés religieuses, seront dans ce cas.

Mais s'il y avait une entente préalable entre la communauté et un acquéreur quelconque, en vue de conserver à cette communauté ces biens, ce dernier encourrait-il l'excommunication ?

R. — Nous pensons que les personnes chargées par les communautés de racheter en leur nom les biens de ces communautés n'encourent pas l'excom-

munication du concile de Trente contre les ursupateurs des biens religieux. Le concile ne frappe, en effet, que ceux qui cherchent à *impedire ne ab iis ad quos jure pertinent, percipiantur* [1]. Or, les mandataires des communautés, loin d'empêcher les véritables propriétaires de jouir de leurs biens, prêtent au contraire leur concours pour les aider à rentrer dans ces biens : ce qui est une action méritoire, au lieu d'être une faute. Mais il n'y a pas d'excommunication où il n'y a pas de faute.

Nous avons déjà exposé ces pensées, mais la gravité et la nouveauté du sujet justifient cette seconde réponse.

Q. — Existe-t-il un décret du Saint-Office au sujet de la conduite à suivre par une religieuse (garde-malade) soignant un malade protestant qui demande *in extremis* le secours d'un pasteur protestant ?

R. — Les décrets relatifs à la conduite à tenir en présence d'un moribond protestant qui demande un ministre de son culte sont au nombre de trois : 1° du 14 mars 1848, donné pour Cologne à la demande d'un aumônier d'hospice ; 2° du 31 janvier 1872, donné à la demande du vicaire apostolique d'Egypte pour les hospices mixtes de ce pays ; 3° du 14 décembre 1898, donné à la demande de la supérieure générale des Petites Sœurs des Pauvres, pour les vieillards soignés dans leurs hospices [2].

Le décret de 1848 portait qu'il n'était pas permis aux catholiques d'appeler un ministre hérétique, et qu'ils devaient garder une attitude passive : « *Mens est quod* passive *se habeant.* »

Ce qu'il faut entendre par cette attitude *passive*, c'est le décret du 31 janvier 1872 qui va nous le dire :

Les religieuses et les personnes catholiques chargées de la direction dans un hôpital ne peuvent s'entremettre personnellement pour procurer un ministre de leur religion aux malades qui ne sont pas catholiques, et elles feront bien de le dire à l'occasion ; mais rien n'empêche d'employer pour faire venir ce ministre une personne professant la même religion que le malade. Ainsi l'on évite la communication *in divinis* qui est défendue.

Le décret du 14 décembre 1898 prescrit la communication aux Petites Sœurs des Pauvres des deux décrets ci-dessus : c'est une preuve qu'ils ont une valeur universelle.

Comment faut-il les interpréter ? En d'autres termes, quelle est la conduite à tenir par les catholiques, séculiers ou religieux, qui soignent les hérétiques ? — 1° Il leur est interdit de leur *proposer* un ministre hérétique : ce serait une communication *in divinis*. 2° Ils ne peuvent non plus, si le malade demande un ministre hérétique, ni prévenir eux-mêmes ce ministre hérétique, ni le faire prévenir par un catholique. 3° Cependant rien ne les empêche, si le malade demande un ministre hérétique, de lui conseiller de le faire appeler par une personne de la même religion, ou bien de transmettre eux-mêmes le désir du malade à une personne qu'ils savent ne pas appartenir à la religion catholique.

Q. — En réunion de confrères on a posé le cas suivant :

Un prêtre chante les vêpres, pour aider les chantres, un jour d'Adoration perpétuelle. Peut-il appliquer le principe *Officium pro officio*, et se dispenser des vêpres conformes à son Ordo ?

R. — Il ne peut y avoir ici aucune difficulté, car l'adage *Officium pro officio* est universellement reconnu, et chacun peut se l'appliquer à soi-même toutes les fois qu'on a pour cela une cause raisonnable. Or, si le prêtre qui a ainsi chanté les vêpres un jour d'adoration perpétuelle pour aider les chantres, a suffisamment suivi, ce qui n'est pas difficile, la partie qu'il ne chantait pas, il peut se regarder comme parfaitement en règle, car il avait deux causes raisonnables : 1° aider les chantres et contribuer ainsi pour sa part à l'ampleur et à la solennité de l'office ; 2° s'unir lui-même à l'office qui se chantait pour la gloire de Dieu dans cette église, et ne faire qu'un avec les prêtres et les fidèles qui y assistaient : or, les prières faites en commun sont toujours plus agréables à Dieu que celles qui sont faites en particulier.

Q. — J'ai dans ma paroisse une congrégation de 35 jeunes filles qui s'abstiennent de danser même le jour de la fête locale. Mais voilà que l'une d'elles prend des leçons de bicyclette. Si je n'y mets le holà, son exemple sera très probablement suivi par d'autres. Que faut-il faire ?

R. — L'usage de la bicyclette n'est défendu par aucune loi, et ne peut par lui-même constituer un péché. Dans les commencements c'étaient seulement les jeunes gens qui s'en servaient, mais les hommes faits n'ont pas tardé à suivre, et bientôt même les hommes de la meilleure société et ceux qui se respectent le plus, les officiers, les médecins, les magistrats, ne se firent aucun scrupule d'imiter l'exemple donné par d'autres. Puis timidement d'abord, hardiment ensuite, des dames ont accompagné leur mari et des demoiselles leurs parents en promenade à bicyclette. Enfin la mode commence à prendre même pour elles, et cela peut très bien se faire convenablement et décemment.

Cependant nous sommes bien éloignés de décerner des louanges à cette mode ultra-moderne, qui a pour résultat de trop émanciper la femme, et de l'arracher plus ou moins à son foyer et à sa maison, puis de lui enlever plus ou moins aussi cette timidité délicate qui lui sied si bien, et on

[1] Sess. XXII, c. XI, *de Ref.*

[2] Les textes originaux, italien et latin, se trouvent dans les *Analecta* de 1899, p. 99, et la traduction française et le texte latin dans l'*Ami du Clergé*, 1899, p. 497.